

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : KANEMITE® 15 SC MITICIDE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : dans Acaraci

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Arysta LifeScience North America LLC
15401 Weston Parkway, Suite 150
Cary, NC 27513 – USA

Arysta LifeScience
400 Michener Road, Unit 2
Guelph, Ontario
N1K 1E4

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Exposure Calls (PROSAR): +1-866-303-6952 or +1-651-603-3432 (international)
Spill Calls (CHEMTREC) (Contract # CCN1779): +1-800-424-9300 or +1-703-527-3887 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) H332
STOT SE 1 H370
STOT RE 2 H373

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

H332 - Nocif par inhalation
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS) :

P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer
P307+P311 - EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation de collecte des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

5,1 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Oral)
5,1 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Dermal)
5,1 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

KANEMITE® 15 SC MITICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS
3-dodecyl-1,4-dioxo-1,4-dihydronaphthalen-2-yl acetate (Acequinocyl) (Constituant principal)	(n° CAS) 57960-19-7	15,8	Skin Sens. 1, H317 STOT SE 1, H370 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Risque avéré d'effets graves pour les organes (whole body, liver, blood). Risque présumé d'effets graves pour les organes (whole body, liver, blood) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Symptômes/lésions après inhalation : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les structures et récipients adjacents au jet d'eau pour protéger et prévenir toute ignition. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Boîtiers de process, systèmes fermés, et une ventilation locale devraient être utilisés pour contrôler les expositions.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

KANEMITE® 15 SC MITICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Empêcher toute dispersion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié.
- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Ne pas stocker à proximité d'aliments, de denrées alimentaires, de médicaments ou de réserves d'eau potable. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Produits incompatibles : Aucun connu.
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

dans Acaraci.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

KANEMITE® 15 SC MITICIDE	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
3-dodecyl-1,4-dioxo-1,4-dihydronaphthalen-2-yl acetate (Acequinocyl) (57960-19-7)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Éviter les éclaboussures. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.
- Protection des mains : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Gants de protection étanches en nitrile.
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Protection des voies respiratoires : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un masque adéquat. Utilisez un appareil respiratoire approuvé muni de cartouches huile / brouillard.
- Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide

KANEMITE® 15 SC MITICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations
Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Couleur	: pâle Jaune.
Odeur	: Detergent-like.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,1
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: > 93 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,02 - 1,05 @ 20 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 405,95 cP

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables	: Inhalation; Contact avec la peau et les yeux
Toxicité aiguë	: Inhalation:poussière,brouillard: Nocif par inhalation.

KANEMITE® 15 SC MITICIDE	
DL50 orale rat	5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	4,49 mg/l/4h
ATE US (voie orale)	5000,000 mg/kg de poids corporel
ATE US (vapeurs)	4,490 mg/l/4h

KANEMITE® 15 SC MITICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

ATE US (poussières, brouillard)	4,490 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Non irritant par application cutanée chez le lapin)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Légèrement irritant pour les yeux)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé. (Chez le cobaye, aucune réaction de sensibilisation n'a été mise en évidence)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

KANEMITE® 15 SC MITICIDE

CL50 poisson 1	65 mg/l 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i>
CL50 autres organismes aquatiques 1	0,93 mg/l 96 h <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>
CE50 Daphnie 1	0,0154 mg/l 48 h
CE50 Daphnie 2	0,00236 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

KANEMITE® 15 SC MITICIDE

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

3-dodecyl-1,4-dioxo-1,4-dihydronaphthalen-2-yl acetate (Acequinocyl) (57960-19-7)

BCF poissons 1	366
Log Pow	6,2

12.4. Mobilité dans le sol

KANEMITE® 15 SC MITICIDE

Ecologie - sol	Immobile dans le sol.
----------------	-----------------------

3-dodecyl-1,4-dioxo-1,4-dihydronaphthalen-2-yl acetate (Acequinocyl) (57960-19-7)

Mobilité dans le sol	Immobile in soil
----------------------	------------------

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer dans une installation de collecte des déchets homologuée.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. L'élimination par incinération est recommandée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Non réglementé pour le transport

KANEMITE® 15 SC MITICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Indications complémentaires

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

ADR

Description document de transport : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Acequinocyl), 9, III, (E)

Groupe d'emballage (ADR) : III

Classe (ADR) : 9 - Matières et objets dangereux divers

Danger n° (code Kemler) : 90

Code de classification (ADR) : M6

Étiquettes de danger (ADR) : 9 - Matières et objets dangereux divers



Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Quantités limitées (ADR) : 5I

Quantités exceptées (ADR) : E1

Transport maritime

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9

Étiquettes de danger (IMDG) : 9

: Yes



N° ONU (IMDG) : 3082

Nom d'expédition (IMDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Acequinocyl)

Classe (IMDG) : 9 - Matières et objets dangereux divers

Groupe d'emballage (IMDG) : III - matières faiblement dangereuses

EmS-No. (Incendie) : F-A

EmS-No. (Déversement) : S-F

Transport aérien

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9

Étiquettes de danger (IATA) : 9

KANEMITE® 15 SC MITICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

: Yes



N° ONU (IATA) : 3082
Désignation officielle de transport (IATA) : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Acequinocyl)
Classe (IATA) : 9 - Miscellaneous Dangerous Goods
Groupe d'emballage (IATA) : III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

3-dodecyl-1,4-dioxo-1,4-dihydronaphthalen-2-yl acetate (Acequinocyl) (57960-19-7)

Not listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory

15.2. Réglementations internationales

CANADA

3-dodecyl-1,4-dioxo-1,4-dihydronaphthalen-2-yl acetate (Acequinocyl) (57960-19-7)

Not listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List) inventory.

Réglementations UE

3-dodecyl-1,4-dioxo-1,4-dihydronaphthalen-2-yl acetate (Acequinocyl) (57960-19-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

3-dodecyl-1,4-dioxo-1,4-dihydronaphthalen-2-yl acetate (Acequinocyl) (57960-19-7)

Not listed on the Canadian Non-Domestic Substances List (NDSL).

15.3. Les réglementations américaines

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 02/25/2016

Sources des données : European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at <http://echa.europa.eu/>.
Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.
OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Abréviations et acronymes : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).
ATE: estimation de toxicité aiguë.
CAS (Chemical Abstracts Service) number.
CLP: Classification, étiquetage, emballage.
CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai.
OSHA: Occupational Safety & Health Administration.
TSCA: Toxic Substances Control Act.

KANEMITE® 15 SC MITICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H332	Nocif par inhalation
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Danger pour la santé NFPA

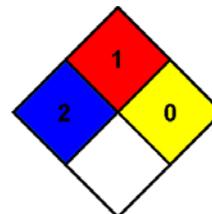
: 2 - L'exposition intense ou continue peut provoquer une invalidité temporaire ou des blessures résiduelles éventuelles sauf intervention médicale rapide.

Danger d'incendie NFPA

: 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.

Réactivité NFPA

: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Indications de changement:

Informations relatives au transport.

Redstone SDS USCAN (GHS) for Arysta

SDS Prepared by:

The Redstone Group, LLC.
6077 Frantz Rd
Suite 206
Dublin, Ohio, USA 43016
614.923.7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit